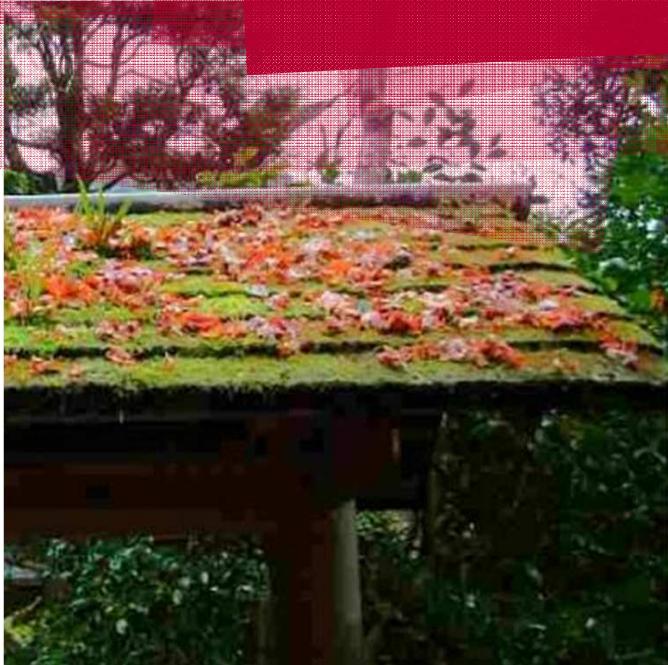


Paramos Extra

Anti-mousse, algicide et fongicide pour les bâtiments

Détruit rapidement les mousses et lichens sur les bâtiments, toitures, terrasses et terrains de tennis en dur



- Réduit la récurrence de la mousse et des algues
- Ne tache pas
- Surfactant biodégradable
- Economique et concentré (taux de dilution jusqu'à 1:18)
- A base d'eau
- Polyvalent
- Sûr d'emploi et ininflammable

PROBLEME

Les produits anti-mousse qui laissent des traces.

SOLUTION

PARAMOS EXTRA est incolore et ne tache pas, même lorsqu'il est appliqué sur des surfaces blanches.

Les produits anti-mousse efficaces sur peu de surfaces

PARAMOS EXTRA est efficace sur la plupart des surfaces, peintes ou non-peintes, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les produits chimiques qui ne font qu'enlever temporairement le mousse

PARAMOS EXTRA est spécialement conçu pour éliminer la mousse.

Les produits peu efficaces

PARAMOS EXTRA est très efficace et facile à utiliser.

Paramos Extra

Anti-mousse, algicide et fongicide pour les bâtiments

APPLICATIONS

Utiliser PARAMOS EXTRA sur les surfaces envahies par la mousse, les algues et les lichens :

- Maçonneries
- Murs et toits
- Parapets et cheminées
- Ponts et trottoirs
- Statues et monuments
- Tuiles
- Margelles de puits
- Bancs
- Serres
- Patios



DONNEES TECHNIQUES

Aspect	Incolore
Densité	1.01
pH	11.4
Solubilité dans l'eau	Soluble

*Consulter l'étiquette du produit et les précautions d'emploi avant utilisation

MODE D'EMPLOI

1. Le traitement est plus efficace si la mousse est sèche. Le produit doit être appliqué après 3-4 jours sans pluie et sans prévisions de pluie pour les prochaines 24 heures. Diluer le produit avec de l'eau et appliquer-le avec une brosse, un arrosoir, ou un pulvérisateur.
2. VERDISSEMENT IMPORTANT : diluer 1:9 avec de l'eau. Pulvériser abondamment les parties à traiter et laisser agir. Si la mousse est humide, diluer 1:4 avec de l'eau. Consommation : 1 litre de produit pur pour (soit 10 litres de solution diluée) pour 5 à 7 m².
3. LEGER VERDISSEMENT: diluer 1:9 avec de l'eau. Consommation : 1L de produit pur (soit 10 litres de solution diluée) pour 10 m².
4. MAINTENANCE PREVENTIVE : diluer 1:18 avec de l'eau. Consommation : 10 L de solution diluée pour 10 m².
5. La mousse disparait après 10 jours environ. Si besoin, utiliser un tampon abrasif ou un jet haute pression. Répéter l'application si nécessaire.

NOTE: Vérifier que la solution ne contamine pas les étangs ou mares.



Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(ses) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	LC50 0.515 mg/l	EC50 0.016 mg/l	EC50 0.03 mg/l NOEC 0.009 mg/l
isotridecanol éthoxylate	LC50 1 - 10 mg/l Leuciscus idus 96h	EC50 1 - 10 mg/l 48h	EC50 1 - 10 mg/l 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable due à la haute solubilité dans l'eau du produit. Aucune donnée de test n'est disponible pour les composants de cette substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés**

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

IMDG/IMO

N° ONU	UN1760
Nom d'expédition	Corrosive liquid, n.o.s.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A, S-B

ADR / RID

N° ONU	UN1760
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C9
Quantité limitée	1 L
Categorie (Code tunnel)	2 (E)

IATA/ICAO

N° ONU	UN1760
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	8L

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour

la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Ce produit est à utilisation biocide. Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Composant	RG
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	RG 65,RG 66

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

5 - 15% agents de surface cationiques, < 5% agents de surface non ioniques, parfums,

Substances allergisants de parfum/Directive 76/768/EEC & 2003/15/EC

Limonène

Etiquetage biocide (Réglementation 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007, 528/2012 - Directive 98/8/EC)

Matières actives: AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES 98 g/Kg Type de produit: PT 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Méthode de sommation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 30/05/2017

Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 3 11 12 2 15 16***

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylenediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentation accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité